

M. MILLER: Il me faudrait vérifier cela, car nous parlons ici des trois services et je ne suis pas en mesure de répondre pour les deux autres.

M. FISHER: Quelqu'un du service a appelé mon attention sur ce point, me disant qu'à cet égard on pourrait réaliser une véritable économie. C'est pourquoi j'aimerais obtenir un rapport quelconque.

M. McILRAITH: Il y a, presque au bas de la page 325, trois articles: messagers de confiance, premiers messagers et messagers. L'augmentation du nombre d'employés semble être de 31 à 47 et l'augmentation du coût, de quelque \$67,000 à \$119,000. Je me demande pourquoi il paraît y avoir une brusque augmentation du nombre des messagers au moment où il semble y avoir une réduction de l'ensemble du personnel?

M. MILLER: L'augmentation, en ce qui concerne trois emplois de messagers de confiance et douze emplois de messagers, résulte de la conversion d'emplois de plantons au quartier général de l'armée, lors de la mise à la retraite des titulaires. Ce sont des soldats âgés qui se sont montrés dignes de confiance et qui ont atteint l'âge de la retraite. Ils ont demandé de l'emploi dans l'administration et ont été réengagés à titres de civils.

M. McILRAITH: Les emplois militaires correspondants disparaissent-ils ou ont-ils été abolis?

M. ANDERSON: Oui. Ils sont abolis dans les établissements individuels.

M. McILRAITH: Nous sommes donc certains que les seize postes de caractère militaire ont été supprimés?

M. ANDERSON: Oui. Nous en sommes encore aux établissements individuels.

M. McILRAITH: Quels sont les fonctions des aides dans les diverses capitales étrangères? Ces articles sont au bas de la page 325?

M. ANDERSON: Ces personnes peuvent faire presque tous les travaux d'écriture ou d'administration subalterne dans le bureau de l'attaché où ils sont employés.

M. McILRAITH: Sont-ce des Canadiens?

M. ANDERSON: Je croirais que la majorité sont, suivant la coutume établie, des indigènes ou des nationaux du pays. On évite ainsi les frais d'envoi et de rapatriement d'un Canadien.

Le PRÉSIDENT: Le ministre est maintenant parmi nous et deux questions sont demeurées sans réponse. Nous les avons différées jusqu'à son arrivée.

Monsieur Fisher, vous aviez une question à poser relativement au *Journal de l'Armée canadienne*. Aimeriez-vous à la formuler maintenant?

M. FISHER: J'aimerais entendre un exposé des raisons qui motivent la publication du *Journal*, de son efficacité, du coût de revient en comparaison des résultats obtenus, et je désirerais savoir si on a songé à ce journal parmi les mesures destinées à réduire les frais. Nous avons supprimé le bureau des actualités parce que nous avons jugé qu'il réalisait quelque chose que pouvaient accomplir les officiers de troupe. Je me demande si le *Journal de l'Armée canadienne* a fait l'objet de considérations semblables.

L'hon. GEORGE RANDOLPH PEARKES (*ministre de la Défense nationale*). Le *Journal de l'Armée canadienne* contient des articles de caractère nettement militaire. Il renferme non seulement des articles d'information générale sur l'activité des divers corps d'armée à travers le pays, mais encore un bon nombre d'articles ayant trait à la formation.

J'ai étudié l'opportunité de conserver ce périodique et je suis arrivé à la conclusion qu'il est désirable de le garder comme utile moyen de formation.

M. FISHER: Le journal paraît dans une édition coûteuse. On se sert de papier de haute qualité et on reproduit des photographies en couleurs. Cela le rend